|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|   | **CONTRAT DE SAILLIE****NEBKC/SAILLIE/FR***Mis à disposition des membres NEBKC,**adaptable selon les besoins. Le NEBKC décline toute responsabilité en cas de vice de forme, d’erreurs ou d’omissions*  |  |
| ***ELEVAGE***  |
| **a) PROPRIETAIRE DE L’ETALON** | **b) PROPRIETAIRE DE LA LICE**  |
| Nom & Prénom  |  | Nom & Prénom  |  |
| Adresse  |  | Adresse  |  |
| CP, Lieu, pays |  | CP, Lieu , pays |  |
| Tél.  |  | Tél. avec préfixe  |  |
| Email  |  @ | Email  |  @ |
| N° de SIRET  |  | N° de SIRET  |  |
| **INFORMATION SUR L’ETALON** | **INFORMATION SUR LA LICE**  |
| Nom :  |  | Nom : |  |
| *(nom ci-dessus tel qu’écrit sur le pedigree)* | *(nom ci-dessus, tel qu’écrit sur le pedigree)* |
| Race  |  | Race  |  |
| Date de naissance  |  | Date de naissance  |  |
| N° de puce  |  | N° de puce  |  |
| N° de registre  |  | N° de registre  |  |
| Tests santé, ADN  |  | Tests santé, ADN  |  |
| Mention de confirmation |  | Mention de confirmation |  |

***Les parties conviennent de ce qui suit :***

La puce des 2 chiens a été contrôlée sur place avant la saillie.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***MODALITE***  |  | *X* |  | ***DATE***  | *X* |  | ***DATE*** | *X* |  | ***DATE*** |
| *Saillie naturelle* | *Cocher* | *1x* |  |  | *2x* |  |  | *3x* |  |  |
| *Semence fraîche par IA* | *Cocher* | *1x* |  |  | *2x* |  |  | *3x* |  |  |
| *Semence congelée par IA*  | *Cocher* | *1x* |  |  | *2x* |  |  | *3x* |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Si insémination, nom du vétérinaire ou éleveur : |  |
| Matériel utilisé : |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date du dernier dosage progestérone  |  | Ng/ml |  | Nmol/l |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date 1ère saillie |  | Date 2ème saillie |  | Date 3ème saillie |  |

**Art. 1 Conditions sanitaires de l'étalon et de la chienne**

Les parties s'obligent à s'assurer de la mise à jour des vaccins de l'étalon et de la chienne. Le carnet de vaccination fait foi.

L'opération de saillie s'effectue sous certaines conditions, à savoir l'état de santé parfait de l'étalon et de la chienne. Cela implique notamment l'absence de maladie et de parasites chez les animaux. Maladies infectieuses, par ex. Brucellose, maladie de peu fongique.

La lice doit être vermifugée avec un vermifuge large spectre 1 semaine avant la saillie, tout comme le mâle.

**TEST DE PROGESTERONE**

Un test de progestérone par un laboratoire par sang doit être effectué. La 1ère saillie se fera à un taux de 7 à 10 ng/ml la saillie doit être faite sans tarder.

Les dosages sont généralement exprimés en ng/ml. Parfois les laboratoires expriment les résultats en utilisant 2 unités de mesure différentes : les ng/ml et les nmol/l (équivalence: 1 nmol/l = 0.31 ng/ml ; 1ng = 3,2 nmol/l).

Progestéronémie :

Moins de 1 ng/ml = anœstrus

Entre 1 et 2,5 ng/ml = fin de proœstrus (hypophyse Þ pic de LH)

Entre 4 et 10 ng/ml = juste avant l'ovulation

10 ng/ml = ovulation (la majorité des chiennes passe de 5 à 10 ng/ml en 48h)

15 – 20 ng/ml = saillie

45 ng/ml la chienne n'est normalement plus fécondable

Entre 50 et 80 ng/ml = début du metœstrus

Si ovulation précoce : progestéronémie passe de 5 à 50 ng/ml en moins de 4 jours

Si ovulation tardive : progestéronémie passe de 5 à 10 ng/ml en plus de 7 jours

Cycle anovulatoire (progestérone reste < à 10 ng/ml) Þ cf. exploration gonadique de la femelle

Chez la chienne, les ovaires commencent à libérer de la progestérone dès le pic de LH, donc 48 heures avant l'ovulation. Le taux sanguin de progestérone qui était basal pendant tout le Pro-oestrus devient détectable par dosage avant l'ovulation.

Quand faire l'accouplement ?

|  |
| --- |
| L'ovulation ayant été repérée grâce aux dosages de progestérone (entre 4 et 10 ng/ml), il faut 2 jours pour que les ovules mûrissent et que la chienne soit en période optimale de fécondité. Cette période va durer 2 à 3 jours. Néanmoins, compte tenu de la durée de survie des spermatozoïdes, les accouplements effectués dès le jour, ou le lendemain de l'ovulation, ont toutes les chances d'être couronnées de succès. On admet donc qu'à partie de 7 à 10 ng/ml la saillie doit être faite sans tarder. |

Attention:

Précisez bien à votre vétérinaire ce que vous voulez et ce que vous attendez de lui. 9 fois sur 10 le vétérinaire va répondre à votre demande en pratiquant lui-même un semblant de dosage à l'aide d'un kit rapide de dosage de progestérone. Il faut refuser ce test car il manque cruellement de précision. Or, ici, il faut être précis.

Vous devez demander un dosage de progestérone fait en laboratoire par analyse d'échantillon sanguin. Cette analyse n'est pas très onéreuse. Le prix est le même quel que soit le laboratoire qui pratique le dosage car il s'agit d'un examen humain, codifié et répertorié.

Selon les résultats, une seconde, ou même une troisième prise de sang seront peut-être nécessaires à raison d'un prélèvement tous les 2 jours.

Le lieu de la saillie doit être indemne de toute maladie contagieuse.

**Art. 2 Conditions d'usage des chiens**

La présentation du pedigree de l'étalon atteste de sa race.

Avant toute signature du présent contrat, il est porté à la connaissance du propriétaire de la chienne des éventuels vices affectant l'étalon et susceptibles de transmission héréditaire.

Le propriétaire de l'étalon s'oblige à mentionner :

tout vice de conformation

les défauts de santé

les problèmes de caractère

les problèmes de reproduction

L'acceptation des défauts par le propriétaire de la chienne oblige les parties à l'inscrire explicitement dans les conditions particulières du présent contrat.

Le propriétaire de la chienne s'engage à informer le propriétaire de l'étalon et ce, avant toute signature du contrat, d'un éventuel comportement agressif lors de précédentes saillies.

***Article 3 Durée de la période de saillie***

La durée est fixée à [………] jours et au maximum 5 jours. Si les parties optent pour une durée supérieure à 5 jours, elle devra être mentionnée dans les conditions particulières du présent contrat.

Les frais de garde s'élèveront à [………………] € par jour si l'animal déplacé n'est pas repris à l'issue de la période.

Est constitutif d'abandon de l'animal toute absence de reprise au bout de 2 mois et après l'envoi de 3 avertissements en recommandé au propriétaire.

***Art.4 Conditions relatives à la saillie***

Le propriétaire chez lequel la saillie est réalisée veille à ce que seul l'étalon mentionné dans le présent contrat puisse s'accoupler avec la chienne jusqu'à 5 jours après l'opération de saillie.

Si la saillie n'a pas lieu chez le propriétaire de l'étalon, la partie chez qui la saillie est réalisée s'engage à s'assurer que l'étalon ne s'accouplera qu'avec la chienne mentionnée dans le présent contrat.

La partie chez qui se déroule la saillie s'oblige à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'aucun autre animal ne porte atteinte ou ne transmette de maladie à l'animal qui lui est confié.

L'animal est entretenu dans le respect des conditions sanitaires, alimentaires et d'entourage.

La saillie est réalisée lorsque la partie chez laquelle se déroule la saillie constate au moins un accouplement effectif de l'étalon et de la chienne.

Si la saillie échoue ou si le résultat de la saillie est négatif, une nouvelle saillie est proposée. Les tentatives de saillie successives sont limitées à trois. L'intervalle entre deux saillies ou tentatives est fixé à [durée]. Les éventuelles périodes d'indisponibilité de l'étalon ne sont pas comprises.

Les tentatives de saillie ne peuvent s'appliquer qu'à l'étalon mentionné dans le présent contrat.

Le présent contrat prend fin à l'amiable entre les parties en cas de non-reproduction possible de l'étalon ou de la chienne.

La rétribution prévue au présent contrat est exigible dès la réalisation de la dernière saillie et ce, que le résultat soit positif ou négatif.

***Art. 5 Répartition des frais***

[Indiquer la personne qui prend en charge les frais de transport du chien, les frais de pension et de nourriture ainsi que les frais d'assurance et vétérinaires].

***Art. 6 Rétribution***

Il incombe au propriétaire de la chienne de rétribuer la saillie au profit du propriétaire de l'étalon. Si la saillie est entièrement réglée par le propriétaire de la lice, le propriétaire remet une copie du pedigree de l’étalon au propriétaire de la lice.

La rétribution est [en numéraire/ en nature, mentionner la somme de la saillie convenue, ses modalités de payement ou l’échange en contre-partie d’un chiot de la portée, préciser choix, par ex. 1er choix ou sexe le cas échéant), Elle prend en compte les qualités de l'étalon ainsi que la répartition des frais stipulés à l'article 5 du présent contrat.

**a) En cas de rétribution en numéraire :**

La rétribution en numéraire est fixée à  [……………] €. Une première partie de Euros ……………… est payée à la signature du présent contrat et une deuxième partie Euros ……………. à l'issue de la première saillie.

**b) En cas de rétribution en nature** : Contre un chiot de la portée, préciser choix ci-après :

……………………………………………………………………………………………………………………

*En cas de rétribution en nature contre un chiot de votre choix, il est conseillé de faire payer un dépôt correspondant au prix de la saillie ou du chiot au propriétaire de la lice, remboursable quand vous faites votre choix de chiot. Cela évite de faire une saillie à crédit. Spécifier les conditions.*

***Art. 7 Droit à l'utilisation de photos***

Le propriétaire de l'étalon s'oblige à fournir les photos de l'étalon pour la promotion de la portée. Il s'engage à accorder son autorisation quant à la diffusion des photos de l'étalon.

Il en est de même pour le propriétaire de la lice qui fournit et autorise la diffusion des photos de la chienne et de la portée pour promouvoir l'étalon.

***Art. 8 Conditions particulières***

[Mentionner les conditions particulières].

Contrat fait en 2 exemplaires à Lieu : …………………………… Date : ………………………….

Signature propriétaire étalon (a) : Signature propriétaire lice (b) :

…………………………………… …………………………………..

Lu et approuvé (a) Lu et approuvé (b)

…………………………………… ………………………………….

Les 2 parties du présent contrat écrivent en manuscrit « lu et approuvé » ci-dessus et marquent de leurs initiales toutes les pages de ce contrat (à gauche le propriétaire de l’étalon, à droite le propriétaire de la lice) en pied-de-page comme visé du contenu de toutes les pages.